La proposition de la Commission à l'égard des mesures à prendre pour assurer la convertibilité des devises révèle qu'on se rend compte de la portée du problème des devises dans l'exercice du commerce extérieur; elle n'a recommandé, toutefois, que de ne recourir, désormais, que modérément au Fonds monétaire international, et d'étudier la possibilité d'arrangements entre le système de réserve fédérale et les banques centrales à l'étranger, ou l'octroi de crédits de réserve. Il me semble qu'aucune de ces propositions ne puisse contribuer suffisamment à répondre au besoin. J'espère qu'on me posera des questions à ce sujet.

Durant la plus grande partie de 1953, le gouvernement des États-Unis a cherché le plus possible à différer les décisions à prendre dans le domaine international jusqu'à ce que la Commission Randall ait terminé ses études. Maintenant que ces études ont pris fin, il appartient à l'administration de prier le Congrès d'adopter des mesures législatives convenables. Avant que cela puisse se faire, l'administration devra définir sa propre attitude puisque le Président a déclaré, dès la publication du rapport Randall, que ce document serait lu et étudié attentivement, mais qu'il ne constituait pas une déclaration de la part de l'administration.

Il arrive que le président du *House Ways and Means Committee*, d'où émanent toutes les mesures législatives visant le revenu de l'État, soit M. Daniel Reed, à New-York. M. Reed est l'un des deux membres du Congrès faisant partie de la Commission Randall, qui a signé un rapport minoritaire exprimant carrément une opinion contraire à certaines des recommandations les plus importantes et les plus généreuses de la Commission.

Comme c'est l'année des élections, le Congrès ne siègera probablement pas après la mi-été, et ses membres seront enclins à prendre avec très grande réserve, toute mesure audacieuse qui pourrait porter leurs commettants à ne plus les réélire au Congrès. Il est significatif, d'autre part, qu'à la fin du rapport Randall, le sénateur Milliken ait différé de prendre position sur plusieurs questions importantes, mais n'ait fait aucune remarque à l'égard de la recommandation de la Commission concernant l'AGCT. Le sénateur a déjà contesté, dans le passé, la validité légale de l'AGCT comme instrument obligatoire. Dans les lois récentes sur le commerce réciproque, il est dit, ce que le sénateur appuie fortement, que la loi ne contient rien qui puisse signifier qu'elle approuve ou désaprouve le présent Accord général. Je trouve encourageant le silence actuel du sénateur Milliken sur ce point.

Il est encore trop tôt pour dire ce que le Congrès fera du rapport de la Commission, bien que ce rapport constitue déjà un compromis. Il est fort possible que les protectionnistes tentent de le rendre encore plus transactionnel. Le rapport constitue probablement le programme le plus vaste qui puisse rallier l'appui d'une forte majorité. Je crains que presque tous les changements apportés aux recommandations de la Commission ne tendent à des restrictions. Je crains aussi que, si le niveau de l'activité commerciale et de l'emploi se maintient ferme, il est fort probable que la majorité des recommandations de la Commission soient adoptées par le Congrès après qu'elles auront fait l'objet d'un rapport par un comité.

La politique de notre gouvernement à l'égard des importations est, évidemment, d'une importance critique, mais le niveau de notre propre production industrielle et de l'activité générale des affaires est ce qui détermine le volume de nos achats chez nos associés commerciaux. C'est ce niveau qui donne lieu à des changements notoires dans les importations que nous effectuons, non en vertu de décisions résultant d'une ligne de conduite administrative.

Je crois que l'empressement qu'a manifesté récemment le président Eisenhower à prendre les mesures financières qui s'imposeraient, advenant un déclin sensible de ce niveau d'activité, revêt donc une grande importance. La